Déclaration liminaire du SNALC - CAPA Congés de formation – 2 avril 2026

Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et Messieurs les membres élus de la CAPA,

Le SNALC souhaite, en préambule, rappeler que la formation des personnels constitue un enjeu majeur pour l'Éducation nationale. Dans un contexte national marqué par une crise de recrutement, une perte d'attractivité du métier enseignant, une augmentation des démissions et des difficultés croissantes de remplacement, la question de la formation des personnels ne peut être considérée comme secondaire.

Au niveau national, le SNALC rappelle que la formation continue doit relever d'une véritable politique publique ambitieuse, permettant :

- l'élévation du niveau de qualification des enseignants,
- les évolutions de carrière,
- les reconversions professionnelles,
- et l'amélioration des conditions de travail, notamment par la possibilité pour les agents de construire de véritables projets professionnels.

Le congé de formation professionnelle est l'un des seuls dispositifs permettant d'accéder à une formation longue, diplômante ou qualifiante. Il ne s'agit donc pas d'un dispositif accessoire, mais d'un outil essentiel de gestion des ressources humaines et d'évolution professionnelle dans la fonction publique.

Or, dans les faits, ce droit reste très difficile d'accès.

Au niveau académique, les données transmises par le rectorat pour l'année 2026 montrent que :

- 332 collègues ont demandé un congé de formation,
- 56 départs ont été accordés.

Cela signifie que seulement 17 % des demandes sont satisfaites et que plus de 80 % des collègues n'obtiennent pas leur congé de formation cette année.

Par ailleurs, les statistiques montrent que 66 % des demandes concernent la préparation de concours internes, notamment l'agrégation. Lorsque l'on examine le tableau des troisièmes refus, on constate que de nombreux collègues essuient plusieurs refus successifs, et que beaucoup de ces refus concernent des préparations à l'agrégation interne ou à des concours de l'Éducation nationale, dans de nombreuses disciplines.

Autrement dit, une grande partie des collègues qui demandent un congé de formation le font pour évoluer dans leur carrière, obtenir une qualification supplémentaire ou accéder à d'autres fonctions au sein de l'Éducation nationale.

Le SNALC souhaite donc souligner une contradiction : on affirme vouloir revaloriser le métier enseignant, améliorer l'attractivité et favoriser les évolutions de carrière, mais dans le même temps, on refuse massivement les congés permettant précisément ces évolutions.

Le SNALC identifie plusieurs difficultés majeures :

1. Un nombre de congés de formation insuffisant au regard du nombre de demandes.
2. Des délais d'attente très longs, puisque certains collègues en sont à leur troisième refus, ce qui représente plusieurs années d'attente.
3. Une indemnisation insuffisante, qui entraîne une baisse importante de rémunération et empêche certains collègues de bénéficier du dispositif.
4. Une situation inégalitaire, où seuls certains collègues peuvent se permettre financièrement de partir en congé de formation.

En conséquence, le SNALC demande :

- une augmentation du nombre de mois de congé de formation accordés dans l'académie,
- une réduction des délais d'attente,
- une revalorisation de l'indemnité de congé de formation,
- une priorisation des formations qui bénéficient directement à l'Éducation nationale (préparation à l'agrégation, concours internes, formations qualifiantes),
- une meilleure information des personnels sur leurs droits et sur les critères d'attribution.

Derrière les chiffres, ce sont des centaines de collègues qui ont un projet de formation, un projet professionnel, et qui voient ce projet repoussé d'année en année.

Le SNALC souhaite également attirer l'attention sur un point important : l'égalité de traitement entre les disciplines. Des retours de terrain font état de délais d'attente très variables selon les disciplines : certains collègues peuvent obtenir un congé de formation en deux ou trois ans, tandis que dans d'autres disciplines, notamment en lettres, les délais peuvent atteindre huit ou neuf ans.

Si cette situation n'est plus d'actualité, le SNALC s'en félicite, car ce serait un progrès important. En revanche, si ces écarts existent encore, cela pose une question d'égalité de traitement entre les personnels, car l'accès au congé de formation ne devrait pas dépendre de la discipline d'enseignement.

Pour le SNALC, le congé de formation ne doit pas être un dispositif théorique, mais un dispositif réellement accessible. Il doit être considéré comme un investissement pour l'institution, et non comme un coût.

Dans le contexte actuel de crise de recrutement, permettre aux collègues de préparer l'agrégation, de se former ou d'évoluer professionnellement devrait être une priorité académique.

Le SNALC demande donc une politique académique plus ambitieuse en matière de congé de formation, avec davantage de moyens, une réduction des délais d'attente et une meilleure prise en compte des projets professionnels des collègues.

Le SNALC continuera à défendre un accès réel et équitable au congé de formation pour tous les personnels.

Je vous remercie.

Les Commissaires paritaires du SNALC Paris

M. ROUBEAU M. AMIRATI

